

DIMANCHE ,

26 OCTOBRE 1834.

Ce Journal paraît tous les Dimanches. — Le prix de l'abonnement est, pour Lyon, de 10 fr. pour un an, et de 5 fr. pour six mois.

Pour le département, 11 fr. pour un an, et 5 fr. 50 c. pour six mois. — Hors du département, 12 fr. pour un an, et six fr. pour six mois.

Le Bureau du Journal est ouvert le matin depuis 9 heures jusqu'à 2, le soir de 4 à 6.



PREMIÈRE ANNÉE.

N° 6.

On s'abonne aux Bureaux du Journal, rue Désirée, n° 5, au 1^{er}; — Chez M. Daverède, rue du Chapeau-Rouge, n° 5, à la Croix-Rousse. — Bertrand, place de la Croix-du-Chapeau-Rouge, n° 7, à Vaise. — M. Grand, rue Monsieur, n° 41, — et chez M^{me} Durval, place des Célestins.

L'INDICATEUR,



JOURNAL INDUSTRIEL DE LYON.

Industrie, reine du monde, relève ton front abattu.

Nous qui avons pris pour tâche d'être à la fois les interprètes et les conseils des travailleurs; nous qui connaissons leurs fatigues et leurs privations, parce que nous les partageons, nous voudrions n'avoir à leur faire entendre que de ces paroles de consolation et d'espoir, qui font tant de bien au cœur et aident à supporter avec plus de patience, les maux présens, en les faisant regarder comme passagers et touchant à leur terme, pourquoi faut-il qu'un devoir impérieux nous dicte aujourd'hui des paroles d'allarmes... Dans tous les cas, ce n'est pas nous qu'il faut en accuser; car c'est avec une douleur profonde que nous voyons se préparer, dans l'industrie qui fait vivre notre cité, une de ces crises dont les effrayans effets font mal à qui ose les prévoir et les sonder.

Et c'est encore cet infâme agiotage qu'il faut en rendre responsable; car c'est bien le triste fruit de ce qu'on s'obstine à décorer du beau nom de liberté industrielle, mais qui n'est réellement que l'abus, que la licence commerciale.

Personne n'ignore les spéculations, ou pour mieux dire, les accaparements qui eurent lieu sur les soies, à la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci, sans autre motif, que ces opérations de quelques riches capitalistes. Le prix des soies haussa d'une manière remarquable, ce qui força beaucoup de fabricans à refuser, momentanément et à plusieurs reprises, du travail à un certain nombre d'ouvriers, par la raison toute simple, qu'à chaque augmentation, il fallait du temps pour que le détaillant, le commissionnaire ou l'armateur pussent se décider à augmenter le prix de leurs commandes, de manière à la mettre en rapport avec le prix de la matière première: or, ceci ne pouvait avoir lieu qu'après s'être assuré par quelques semaines de réflexions que la hausse se soutiendrait.

Voilà donc plusieurs perturbations qui entravent la production, perturbations dont le travailleur supporte

le plus fort poids, par les cessations successives qu'il est obligé de subir.

Mais ceci n'était, pour ainsi dire, qu'un prélude; car les hausses factices sont toujours doublement funestes. Poursuivons: une récolte en cocons, un peu moindre que celle de l'année dernière, sert de prétexte pour continuer la hausse d'une manière immoderée. Les soies qui, il y a un an, valaient 36 fr. la livre, couraient, en septembre dernier, 48 fr.; c'est-à-dire qu'il y a eu l'énorme augmentation de 33 pour cent. Mais ensuite qu'est-il arrivé?.... Tout excès occasionne une réaction.

Le prix des étoffes de soie devenant tout-à-fait trop élevé et se trouvant hors de proportion avec les moyens pécuniaires des consommateurs, la vente s'en est arrêtée. Les fabricans qui comptaient sur les achats qui ont ordinairement lieu en septembre et en octobre, se sont trouvés trompés dans leur attente. Alors, voyant les capitaux employés en marchandises, craignant, d'ailleurs, que la nullité des achats n'occasionne une baisse brusque pour eux, les fabricans cessent de faire fabriquer.

Déjà un grand nombre de métiers sont arrêtés, et chaque jour le nombre s'en accroît: tout indique que le chômage sera long; car les maîtres teinturiers n'ont pas de soies à teindre et renvoient leurs ouvriers en foule

Justement à l'entrée de la saison rigoureuse, pendant laquelle les besoins sont plus grands, la population ouvrière de la seconde ville de France va se trouver sans travail, et, par suite, sans pain: que deviendra-t-elle?.....

Nous soumettons ces réflexions au gouvernement, ainsi qu'aux autorités de la ville, et nous implorons leur sollicitude, afin qu'ils s'efforcent de prévenir la misère qui nous menace, en utilisant de quelque manière les forces qui vont se trouver inactives. Si aucune prévoyance sociale ne vient à leur secours, grand Dieu!



que vont devenir tant d'hommes, de femmes et d'enfants, qui offrent leurs bras au travail et qui, s'il leur est refusé, n'auront plus à choisir qu'entre la mort ou le déshonneur.

Dans tout ce que nous avons dit précédemment, il ne faudrait pas voir des récriminations haineuses : dans nos gémissements nous n'accusons personne ; nous dirons plus, c'est que ceux-là même qui sont les auteurs réels du malaise, dont nous nous plaignons, ne sont pas coupables..... C'est au désordre commercial seul, au défaut d'unité et de franchise qui existe dans la manière dont s'opère la distribution des richesses, qu'il faut imputer tout le mal : et puisque la société où nous nous trouvons n'a pour morale que l'égoïsme, il est très-naturel que ceux qui se trouvent en position de tirer parti de cet état de chose, en profitent au lieu de s'en plaindre, et nous les approuvons presque, lorsqu'ils disent : Nous serions bien dupes de ne pas le faire, d'autres en profiteraient pour nous.

D'ailleurs, après tout, il est nécessaire que les choses se passent ainsi ; car les abus font ressortir plus vivement les vices qui existent dans un ordre social quelconque, et contribuent eux-mêmes puissamment à la régénération des institutions usées.

Nous savons bien que ces idées de régénération de réforme sonnent mal auprès de ceux qui jouissent des faveurs de la fortune, faveurs dues au hasard et que nous ne leur envions pas, quoiqu'elles les disposent à croire que tout est au mieux. Ah ! si en présence de l'avenir qui nous menace, nous avions encore le courage de discuter avec ces aveugles partisans d'une concurrence sans limite, aidés par l'évidence des faits, avec quelle force nous pourrions leur démontrer combien leur opinion est fausse et leurs erreurs déplorables. Il nous suffira de leur faire observer que, dans l'état actuel de l'industrie et du commerce, il est impossible qu'il puisse exister un juste équilibre entre la production et la consommation. Nous leur dirons : Voyez ; les récoltes ont été bonnes cette année ; les principales denrées sont abondantes, les magasins sont encombrés de marchandises de toute sorte, et cependant, selon toutes les probabilités, des milliers de travailleurs vont souffrir la faim et le froid, à côté des monceaux de productions de toute espèce ; chaque jour ils sont poursuivis par une incertitude affreuse, qui les met dans une position comparable à celle d'un patient, craignant à tout instant d'entendre prononcer son arrêt de mort.... Et l'on voudrait encore que nous ne trouvassions rien à redire, rien à modifier à ce soit disant ordre commercial qui, non-seulement refoule en nous et rend inutiles des facultés qui ne demandent qu'à être développées, pour rendre à la société d'immenses services. Mais encore on nous opprime jusque dans notre existence, et dans celle de nos femmes et de nos enfans. Oh ! aveuglement de l'égoïsme!...

Travailleurs, écoutez.

Nous venons d'appeler l'attention du pouvoir sur les maux qui nous menacent ; sans doute il ne sera pas

sourd à nos cris de détresse : mais tout en mettant une grande partie de notre espoir en lui, travaillons, nous aussi, à rendre l'avenir meilleur. Quant à nous, sans attendre plus long-temps, nous allons entrer sérieusement dans la carrière des améliorations et des réformes commerciales ; nous allons activer, autant qu'il sera en nous, le système d'indication dont nous avons déjà parlé. Nous allons nous occuper aussi d'examiner et de développer, par divers articles, un projet d'organisation commerciale et industrielle (*voir les annonces*), qu'un ami des travailleurs a publié depuis peu de jours. Ce projet indique des moyens d'exécution, simples, pratiques et susceptibles de produire une amélioration, tellement positive, que nous croyons rendre un service éminent aux classes laborieuses, en les engageant de travailler avec nous à sa réalisation.

St-Étienne, 17 octobre 1834.

M. le Rédacteur,

C'est avec le plus vif intérêt que vos abonnés de St-Étienne ont lu le 2^e numéro de votre estimable journal. L'œuvre que vous avez entreprise est belle ; la carrière, quoique semée d'épinettes, laisse apercevoir, dans le lointain, les charmes d'un succès qui n'est pas douteux, qui plus est, elle est hardie ; car si la vérité ne convient pas à l'opulence de ce siècle, cette classe démoralisée souffrira encore bien moins le reproche de ses vices.

Déjà même, il nous semble apercevoir sur des lèvres moqueuses, ce rire de mépris, qui semble étouffer au fond de sa conscience le remords salutaire, que soulève chez l'individu le reproche de ses turpitudes.

Par le temps qui court, vu le relâchement des principes sociaux, les hommes généreux qui se sacrifient pour le bien public, doivent s'attendre à supporter toutes les vicissitudes attachées à l'existence humaine ; mais, consolez-vous, vos traits ne tomberont pas tous sans avoir frappé quelques victimes, et sur cent n'auriez-vous extirpé qu'un abus ; n'auriez-vous fait rougir qu'un heureux du siècle sur sa mauvaise foi et ses exactions, votre but, sans être atteint, vous laissera la douce satisfaction que l'on ressent toute les fois que l'on a fait son devoir.

Votre arrestation n'a pas été pour nous un problème, il n'est pas étonnant que votre profession de foi et surtout la déclaration des principes d'équité dans lesquels vous voulez faire marcher le journal, n'aient éveillé bien des susceptibilités, ce qui est cause que l'on a été jusqu'à suspecter vos intentions généreuses, et enfin ont eu pour résultat de vous faire faire six ou huit jours de prison préventive, afin de vous encourager dans votre noble entreprise. *Faire aux autres ce que l'on veut qui soit fait à soi-même* n'est pas une morale à la mode, ce sont des principes de morale universelle ; l'égoïsme, ses intérêts propres, au mépris des droits de son prochain, voilà les vertus pratiquées dans ce siècle. De la fortune, n'importe par quels moyens ! la vertu viendra après.

Il est un passage dans les livres de notre religion, si

ma mémoire ne m'est pas infidèle, qui dit : Partout où vous serez deux assemblés en mon nom je serai au milieu de vous, et mon père entendra votre prière. Aujourd'hui, c'est bien différent; il semble que ces principes sont bannis de la terre pour n'y plus revenir. Sans doute que Dieu en disant cela aux hommes, a pensé que ce serait dans le ciel; là, au moins, à l'imitation des anges, les travailleurs pourront se réunir sans craindre d'être exposés continuellement à être en opposition avec les usages de notre terre.

En effet, les associations sont réellement détruites, pour peut-être ne jamais reparaître; mais une chose qui ne se détruira jamais, c'est cette sympathie qui existe entre les hommes qui ont été associés; ils n'ont plus, il est vrai, de règlements, tout est détruit; mais cet amour du prochain, ils le conserveront jusqu'à la mort. C'est ce qu'on peut appeler une association spirituelle, et celle-là subsistera toujours, les hommes et leur mauvais vouloir ne peuvent rien contre elle.

Agrez les sentiments d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être

P. R.

COUP D'OEIL SUR L'ÉMIGRATION DES OUVRIERS.

L'ouvrier en quittant la ville fait-il son avantage?

Lyon, cette ville si florissante, cette cité tout active, tout industrielle, dont l'antique réputation, loin de se sentir des injures des siècles, semble au contraire prendre chaque jour un nouvel accroissement. Cette fabrique, l'âme de tant de prodiges que l'œil curieux, que le génie appréciateur contemplent toujours avec une nouvelle satisfaction; cette mère des chefs-d'œuvre, contre lesquels la jalouse de l'étranger vient à chaque instant échouer, comme les flots orgueilleux reculent épouvantés, après s'être brisés contre le roc qui les maîtrise! Cette fabrique, désespoir de ses rivales, verrait-elle au moment où l'univers émerveillé la contemple, dans un siècle de lumière, s'éteindre pour elle ce flambeau qu'anime depuis son berceau, et que fait luire chaque jour avec un nouvel éclat, et le génie de ses innovateurs, et l'intelligence de ses ouvriers et le goût exquis de ses dessinateurs? Tes enfans, cité brillante, ne morcelleront pas ainsi ton sein maternel. L'ouvrier sentira sa dignité, il saura que l'union fait sa force comme sa division entraîne sa perte, et que la rivalité d'intérêts sollicite son concours mutuel. Il appréciera que l'affection généreuse, que cette cordialité fraternelle, que des temps malheureux, que de jours néfastes ont en quelque sorte éclipsé, doit enfin reparaître plus brillante et plus pure! Que la méfiance qu'on a cherché à semer parmi nous, retourne dans le cœur de ceux qui lui ont donné naissance; cicatrisons nous-même nos plaies, et faisons tourner à leur honte la rapacité de ceux qui se désaltèrent de nos sueurs et de nos larmes.

Ouvriers, prenez-y garde, l'isolement dans lequel on veut vous plonger, ne peut faire que votre malheur et entraîner votre ruine! Les cajoleries, les promesses, les garanties factices même, tout est mis en usage pour vous séduire! On vous suggère que les locations sont

trop chères, que vos frais seront moindres en vous éloignant des occasions de réunions, souvent nuisibles à vos intérêts; qu'en vous expatriant, vous doublerez vos bénéfices; l'on va même jusqu'à vous parler d'élèves pour remplacer ces ouvriers habiles, qui ne sauraient suivre votre pernicieux exemple.

L'ouvrage ne vous manquera pas, dit celui-ci; nous aurons une préférence toute spéciale pour ceux qui acquiesceront à nos vœux, répond celui-là; et ces hommes pour lesquels la rapacité n'est qu'un jeu et l'égoïsme une vertu, mettent tout en usage pour vous abuser.

Songez qu'on couvre de fleurs l'abîme qui doit vous engloutir! Isolés, bientôt toutes ces promesses seront vaines; du moment qu'on ne redoutera plus, et ce concours d'idées, et cette intelligence fraternelle et cette mutualité d'intérêts qui vous lient, on vous ferairessentir d'une manière peut-être inhumaine, la grandeur de votre faute. Semblables à ces oiseaux que l'appât du chasseur attire, ils sont à peine posés qu'il tire son réseau, et ils se trouvent pour toujours privés de la seule jouissance de la vie, la liberté.

Dans cette extrémité qui embrassera votre défense? vous n'aurez que l'appui de votre volonté, et la misère la rendra impuissante.

Vous voudrez rompre toute relation avec celui que vous regardez comme l'artisan de vos peines, le pourrez-vous? Souvent cet éloignement même qu'on vous a fait envisager comme votre bonheur, sera la seule cause pour laquelle vous ne pourrez monter tels ou tels articles qui auraient fait votre avantage. Alors dans l'amertume de votre ame, vous repasserez ces jours, où au milieu de vos frères, au sein de la cité-mère, souvent sans occupation, par l'entremise d'un ami, d'un voisin, vous vous livriez au sommeil; avec l'espérance d'en avoir le lendemain. Vous réfléchirez lorsque vos faibles ressources seront épuisées, avant que la fin tant désirée d'une pièce soit venue, au temps où étant en ville, où tout abonde, où tout est pour ainsi dire sous la main, souvent avec une bien modique somme, vous n'étiez pas obligés de languir de privation en privation.

Pour nous qui sommes restés fermes, persévérons dans notre entreprise et tendons une main amicale à ceux qu'un moment d'erreur a pu égarer. N'en doutons point, une fausse honte, des discours mensongers les retiennent encore; mais bientôt désabusés, ils viendront rejoindre l'immense famille des travailleurs. Un même but, un même intérêt nous lie. Profitons du passé, garantissons-nous du présent, songeons à l'avenir.

Dans l'affaire de Gally, chef d'atelier, et Reynier et Dégoultière, négociants (*Council des prud'hommes, séance du 16 octobre 1834*), dont Gally réclama les tirelles sur les articles gaze et marabout, et dont le conseil le déboula de sa demande, attendu que les prud'hommes, dans deux jugemens rendus précédemment par le même conseil, n'avaient pas cru devoir accorder les tirelles. Si le conseil avait fait une injustice deux fois, il ne devait pas en faire une troisième; c'est pourquoi nous venons faire les observations suivantes.

D'abord, on doit considérer que les trames de lancé sont dévidées par le chef d'atelier, comme aux autres articles, dont les négocians accordent les tirelles. On observera que les trames de fond étant presque toujours humides, attendu que les mouliniers sont forcés de les humecter pour leur donner un tour régulier. On observera encore que les ourdisseuses ne peuvent pas bien souvent, pour ne pas dire toujours, ourdir les pièces sans mouiller le marabout; et on comprendra facilement qu'on ne les fait pas sécher avant de les donner aux chefs d'atelier. Il est à remarquer que l'on rend deux fois par semaine, et chaque fois, c'est vingt grammes de perdu pour la tombée des balances.

Autrefois les chefs d'atelier faisaient des tirelles à chaque pièce : aucun jugement n'a été rendu pour abolir cet usage. Plus tard, on fixa 15 grammes d'indemnité à celui qui ne ferait pas de tirelle. Aujourd'hui, pourquoi veut-on détruire ce principe? Cependant les négocians savent bien que les ouvriers en marabout sont forcés de temps en temps de payer de la soie : nous avons des livres sous les yeux qui nous indiquent assez qu'il est impossible de rendre ses comptes sans l'indemnité accordée pour les tirelles. Nous avons plusieurs maisons qui donnent les 15 grammes ; des maisons respectables, il est vrai; comme par exemple la maison Dervieux. Nous ne voyons pas pourquoi d'autres maisons ne voudraient pas être aussi justes, sans que les chefs d'atelier soient forcés de recourir au conseil.

Nous espérons que MM. les Prud'hommes prendront en considération les observations ci-dessus, qu'ils ignoraient sans doute, pour que plus tard, si un négociant refusait d'accorder les tirelles aux chefs d'atelier, ceux-ci obtiennent justice.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

PRÉSIDENCE DE M. BUTINIER.

Audience du 23 octobre.

Robet, chef d'atelier, fait comparaître David, son apprenti, pour lui réclamer une indemnité, attendu que ce dernier refusait de continuer un apprentissage qu'il avait commencé depuis deux mois.

Le Conseil, considérant que le père de l'apprenti avait refusé de signer les engagements qui lui avaient été soumis pour l'apprentissage de son fils, a condamné David à payer à Robet la somme de 80 fr., à titre d'indemnité.

— Colomb fait comparaître Dérochat, pour exercer contre lui une contravention, attendu qu'il occupait chez lui une apprentie, qui, après avoir demeuré six mois malade dans son pays, s'était placée en apprentissage chez Dérochat, au lieu de rentrer chez Colomb, avec lequel elle avait passé des engagements pour son apprentissage.

Le Conseil a reconnu la contravention bonne et valable, au préjudice de Dérochat, qui pourra conserver son recours sur l'apprentie.

— Lorsqu'il a été convenu verbalement entre un chef d'atelier et son apprenti, qu'à une époque fixée, l'ap-

prenti recevrait un salaire, et qu'alors les parties ne se trouvent nullement d'accord sur ce qui a été convenu, le Conseil résilie les engagements sans indemnité.

Ainsi jugé entre Hectmann et Roc.

— Le rapport d'un médecin quelconque pour constater la maladie d'un apprenti est-il admis au Conseil? Non. Il faut présenter un rapport du médecin du Conseil.

Ainsi jugé entre Cheyla et Matevon.

MORALE PRIVÉE.

— Voulez-vous vous détacher des faux plaisirs? considérez-les dans leur départ, et non pas dans leur arrivée.

— Celui qui connaît ses devoirs et qui ne les accomplit pas, ressemble à celui qui laboure et qui ne sème pas.

— Le faible qui se bat contre le fort, aide lui-même son ennemi à se faire périr.

— C'est un grand malheur de n'avoir presque rien à désirer, et d'avoir mille choses à craindre ; et ce malheur est celui du riche.

— Celui qui croit pouvoir trouver en soi-même de quoi se passer de tout le monde se trompe fort ; mais celui qui croit qu'on ne peut se passer de lui, se trompe encore davantage.

— Les querelles, les procès, les guerres ne durent long-temps, que parce que le tort est des deux côtés.

M. A. DELABORDE.

(*Journal des Connaissances utiles.*)



ANNONCES.

En vente :

Au Bureau de *l'Indicateur* et chez les principaux Libraires de Lyon.

CONSTITUTION DE L'INDUSTRIE,
ET ORGANISATION PACIFIQUE DU COMMERCE
ET DU TRAVAIL;
par M. Derrion.

A vendre, deux régulateurs moyens, deux bois de métier et plusieurs rouleaux en 5 francs.

S'adresser chez M. Valentin, rue des Fossés, n° 5, au 2^e, à la Croix-Rousse.

A vendre, un peigne et un remise de damas pour meubles, plus 800 maillons à 10 trous et un battant. — S'adresser à M. Desparos, rue de la Citadelle, n° 4, au 2^e, à la Croix-Rousse, sur les Tapis.

A vendre, en totalité ou en détail, un bel atelier de cinq métiers 6 francs, dont trois en 1500 de châles au quart, et deux en 700. On peut céder la suite du loyer. — S'adresser chez M. Fasseler, rue de Condé, n° 5, aux Brotteaux.

A vendre, un beau pliage et ses accessoires. — S'adresser chez M. Roland, rue Bouteille, n° 20, au 3^e.

A. FAVIER, GÉRANT.

Imprimerie de L. BORTEL, quai St-Antoine, 36.